

Législature 2020-2025

Délibération N° 905

Séance du Conseil municipal du **9 novembre 2021**

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 299'500.- TTC POUR L'EXECUTION DE L'EXTENSION DE LA ZONE 30KM/H PRALETA**

Vu les besoins en matière d'aménagement d'une extension de la zone 30km/h de Praleta,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le crédit d'étude DM 867 d'un montant de CHF 28'000.- concernant l'étude de l'extension de la zone 30 Praleta, votée le 28 janvier 2020,

Vu le montant de CHF 295'000.- qui figure au plan des investissements 2022,

Vu le préavis favorable de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 19.10.2021,

Vu la demande d'autorisation de construire DD 312912 déposé le 7 avril 2021,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 1 abstention sur 19 CM présents,

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 299'500.- TTC destiné à l'exécution de l'extension de la zone 30km/h Praleta.
2. De comptabiliser la dépense de CHF 299'500.- TTC dans le compte des investissements, sous rubrique N° 6150.820.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 299'500.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

Le Président : Nicolas Fournier



Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

